



ASSURER VOTRE SÉCURITÉ AU TRAVAIL : LES PORTS DU CANADA SONT OUVERTS AU COMMERCE INTERNATIONAL

Le risque de propagation de COVID-19 est faible au Canada, mais les ports canadiens sont prêts. Le gouvernement du Canada, les autorités portuaires, les pilotes maritimes, les exploitants de terminaux et les syndicats travaillent ensemble pour prévenir la propagation du virus.

COVID-19 se propage généralement par contact personnel avec des gouttelettes provenant d'éternuements et de toux. Le risque d'infection par le coronavirus lors de la manipulation de marchandises est très faible. Visitez canada.ca/coronavirus pour plus d'informations.

Voici comment les travailleurs maritimes canadiens assurent votre sécurité :



Que se passe-t-il si un travailleur maritime canadien est malade?

Le Canada possède l'un des meilleurs systèmes de soins de santé au monde et donne la priorité au test COVID-19 et au confinement. La plupart des travailleurs portuaires du Canada bénéficient de congés de maladie qui leur permettent de rester chez eux s'ils sont malades. Si un travailleur obtient un résultat positif au test COVID-19, toute personne avec laquelle il est entré en contact sera avertie dans le cadre des exigences gouvernementales et encouragée à s'isoler pendant 14 jours.

Que se passe-t-il si un membre de l'équipage tombe malade alors que le navire est à quai?

Si un membre de l'équipage tombe malade pendant que le navire est à quai, il doit contacter les autorités sanitaires locales en composant le _____, et en informer l'agent de votre navire. En cas d'urgence, composez le 911.

Tout le monde peut aider à réduire la propagation de la COVID-19 :

L'Agence de la santé publique du Canada rappelle à tous de laver leurs mains pendant au moins 20 secondes, d'éviter tout contact avec des personnes malades et de tousser dans votre manche et non vos mains.